

« indiquant qu'il avait reçu dès sa destination primitive
« une consécration éternelle. DEDICARE SVB ASCIA
« n'est donc, à mon sens, que s'approprier un monument
« dès le premier coup de marteau, ou autrement élever
« un tombeau vierge et n'ayant jamais servi à personne. »

M. de Boissieu a parfaitement raison en ce qu'il dit de l'importance que les anciens attachaient à avoir un tombeau neuf et fait exprès pour eux. Mais si le SVB ASCIA DEDICAVIT avait eu seulement pour but de faire connaître à la postérité que tel tombeau était neuf et fait exprès pour le défunt, que faudrait-il donc penser de cet innombrable quantité de tombes de personnages importants qui ne portent point cette formule ? Faudrait-il les regarder comme des tombeaux ayant déjà servi à d'autres, et ayant été regrattés ?

Mais à Lyon, où cette dédicace est le plus fréquemment employée, le nombre des monuments dédiés SVB ASCIA n'est que de la moitié ; un très-petit nombre se trouve en Provence, un tiers à Bordeaux, et en Italie on n'en compte que sept.

Que devient cette préoccupation des anciens, s'inquiétant de leur tombe de leur vivant et ne s'en rapportant pas toujours sur ce point à la piété de leurs héritiers ? Comment, cet usage des Romains tenant à honneur d'avoir un tombeau neuf, aurait pénétré jusqu'en Asie, puisque les évangélistes en font mention, et on n'en trouve que sept en Italie ? cela n'est pas possible, le SVB ASCIA DEDICAVIT doit dire autre chose.

Nous comprenons parfaitement que du temps des Gallo-Romains il devait y avoir, comme de nos jours, des ateliers de lapicides, dans lesquels on trouvait des cippes funèbres tout prêts et aux quels il ne manquait que l'inscription. Ceux-ci étaient bien neufs, mais n'avaient pas été fait exprès